

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-six du mois de Février, le Conseil Municipal de SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances et au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Roger MAZAT, Maire.

PRESENTS : Roger MAZAT ; Marie-Christine OLIVEIRA DOS REIS ; Patricia BRUN ; François ROUYEYROL ; Laurence LOGEROT ; Christophe MOINS ; Claude BLANC ; Laurent CHAUTARD ; Pierre AVENAS ; Paul-Henri ROURE ; Elisabeth BUISSON ; Micheline CIVALE.
EXCUSES : Véronique ROUSSELLE (procuration à Pierre AVENAS) ; Dominique DEJOURS (procuration à Micheline CIVALE) ; Joannès PEMEANT (procuration à Claude BLANC).

SECRETAIRES : Elisabeth BUISSON et Laurent CHAUTARD.

AMENAGEMENT FORET COMMUNALE DE SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT
PERIODE 2015-2034

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale de SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT établi par l'Office National des Forêts pour la période 2015-2034 en vertu des dispositions des articles L 212-1 et L 212-2 du code forestier.

Il présente ce projet qui comprend :

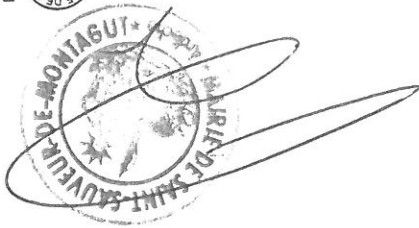
- l'analyse de l'état de la forêt
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définies les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 15,64 45 ha conformément à la liste des parcelles annexées au document d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'aménagement de la forêt communale de SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT et le programme d'actions associé.

A SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT LE 27 FEVRIER 2015

Le Maire,
Roger MAZAT



RECÛ A
LA PREFECTURE LE
02 MARS 2015